



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 38142

Texte de la question

Soucieux de prolonger au niveau national les préoccupations que lui ont exprimées les enseignants de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer, M. Léonce Deprez demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie la suite qu'il a donnée ou qu'il envisage de donner à la dixième proposition faite par la Fédération de l'éducation nationale au nom des cent mille enseignants que celle-ci déclare représenter, en ce qui concerne les 800 000 heures supplémentaires qui étaient payées annuellement avant que l'application des 35 heures ne soit décidée. Il lui demande comment il prévoit de faire face tout particulièrement au manque des dix mille postes d'enseignants dans les lycées professionnels, en réponse aux propositions qui lui ont été faites par les organisations syndicales.

Texte de la réponse

Les effectifs des lycées professionnels ont diminué d'environ 10 000 élèves à la dernière rentrée scolaire. Ils diminueront à nouveau à la prochaine rentrée scolaire. La loi de finances pour 2000 a néanmoins créé 1 100 emplois de professeurs de lycée professionnel de deuxième grade. S'agissant des heures supplémentaires, la réduction de leur nombre ne peut se faire que dans une proportion limitée dans la mesure où ces moyens permettent d'assurer le remplacement des enseignants absents pour de courtes durées et l'ajustement de l'offre d'enseignement aux besoins au niveau le plus fin. Ces nécessités imposent des contraintes d'organisation qu'il est difficile de surmonter sans la souplesse de gestion qu'apporte le dispositif des heures supplémentaires. Il reste que lorsque cela est possible, la réduction du nombre des heures supplémentaires est réalisée, comme cela a été le cas en 1998, où 120 000 heures supplémentaires ont été supprimées permettant ainsi le réemploi des maîtres auxiliaires.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38142

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 1999, page 6777

Réponse publiée le : 28 février 2000, page 1299